

## MANIFESTATION Les "60 heures pour le climat" s'achèvent à Bruxelles



BELGA

La grande manifestation de 60 heures pour le climat s'est terminée mercredi soir rue de la Loi à Bruxelles, aux portes de la chancellerie du Premier ministre. Soixante activistes se sont relayés depuis lundi à 7 heures pour réclamer à l'Union européenne une diminution des gaz à effet de serre d'ici 2030 d'au moins 60 % par rapport à 1990.

L'action visait le gouvernement flamand mardi; les gouvernements wallon et bruxellois, la veille. Zanna Vanrenterghem, porte-parole de la Coalition, avait ouvert l'événement lundi matin devant le Parlement wallon à Namur, suivie par Adélaïde Charlier, coorganisatrice de Youth for Climate. "Nous voulons mettre la pression sur nos différents gouvernements car ils devront voter la loi Climat européenne dans deux semaines", a expliqué la jeune femme. "Pour l'instant, nos politiques sont en train de renier complètement l'accord de Paris", qui prévoit de contenir la hausse du mercure bien en deçà de 2 degrés et si possible à +1,5 degré.

## La Belgique, mauvais élève européen pour les droits sociaux des migrants

■ Une étude de l'ULiège montre comment la Sécu peut réguler l'immigration.

Le système de sécurité sociale est-il favorable aux immigrés en Belgique? La protection sociale belge contribue-t-elle à favoriser l'afflux d'étrangers vers la Belgique?

C'est à cette question qu'ont tenté de répondre deux chercheurs de l'ULiège, Jean-Michel Lafleur et Daniela Vintila dans un vaste projet de recherche, publié ce mercredi en trois volumes. Leur étude a mobilisé des experts en politique sociale et migratoire dans quarante pays, dont treize en dehors de l'Union. Pour y parvenir, ils ont pu compter sur le financement du Conseil européen pour la recherche.

"L'ambition était de dresser un cadastre des droits sociaux en Europe, et de comprendre à quoi un ressortissant d'un pays a droit quand il quitte ses frontières, ou tente d'en rejoindre d'autres", expose Jean-Michel Lafleur, directeur adjoint au CEDEM et chercheur qualifié au FNRS.

La libre circulation constitue un des fondements de l'Union européenne. Pourtant, à y regarder de plus près, ce droit n'est pas inconditionnel. "La directive de libre circulation de 2004 prévoit

quand même des restrictions, développe le chercheur. Par exemple, le texte stipule qu'il faut ne pas être une charge déraisonnable pour les finances publiques des États." Ce qui signifie qu'un ressortissant étranger qui veut s'installer ne doit pas trop coûter à l'État. "On voit que cet élément a gagné en importance au cours des dernières années dans la législation sociale de beaucoup de pays européens, y compris la Belgique. Ce coût sur la société est alors utilisé tant pour limiter les politiques sociales que pour mettre des restrictions sur le droit de séjour des citoyens européens."

### La pauvreté guette, en Belgique

Cela vaut aussi pour les citoyens issus de pays extérieurs à l'union. Le recours à certains droits sociaux (comme les revenus du CPAS) peut même avoir un impact négatif sur leur installation durable. Le chercheur liégeois prend pour exemple la législation sur le regroupement familial. Celle-ci prévoit un revenu minimal par le travail comme condition au regroupement. Les candidats doivent tirer leur revenu d'un salaire, et non des aides de l'État. Cela va conduire certains à ne pas oser demander ses aides, auxquels ils ont pourtant droit, de peur de ne plus pouvoir avoir accès au regroupement. "Cela montre qu'il y a des liens entre sélections migratoires et droits sociaux. Cela aura pour conséquence que les migrants feront preuve d'une grande pru-

dence dans l'accès aux droits. C'est d'autant plus un problème en Belgique où l'écart entre le risque de pauvreté entre les nationaux et les étrangers est le plus élevé d'Europe", pointe M. Lafleur.

En Belgique, un étranger non européen sur deux risque de tomber dans la pauvreté ou l'exclusion sociale, selon les chiffres d'Eurostat. Pour les citoyens belges, ce chiffre s'élève à un peu moins d'un sur cinq (16 %).

### Un refrain en temps de crise

"La crise économique de 2008 et l'arrivée importante de demandeurs d'asile en 2015 ont fait de la question de l'accès des migrants à la sécurité sociale l'un des thèmes les plus controversés du débat politique", pose le chercheur.

La crise du Covid-19 laisse augurer un durcissement du débat, voulu par un contexte budgétaire serré et un système social sous tension. "Il y a ici une ambiguïté. D'un côté, la sécurité sociale a montré toute son utilité et les budgets ont été augmentés. Mais on voit aussi que les migrants ne sont pas ceux qui ont reçu un traitement favorable. Cela se voit par exemple dans le secteur des titres-services, où les travailleurs étrangers sont surreprésentés. Ces travailleurs sont forcés d'accepter une forte exposition au risque de contagion, sous peine d'être exclu du chômage temporaire."

Tom Guillaume